

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SEANCE EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2023

Présents : cf. liste annexe.**Secrétaire de séance :** Raymond NOURRISSON**Date de la convocation du Conseil de Communauté :** 23 Novembre 2023**Lieu de convocation du Conseil de Communauté :** Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°12

DATES ET LIEUX DES CONSEILS 2024

Monsieur le Président propose à l'assemblée les dates et lieux des conseils pour l'année 2024, ne préjugant pas de la tenue d'autres conseils pour faire face à des urgences ou sur des thématiques spécifiques :

Date	Objet	Date limite remise délibérations
- Jeudi 8 février	DOB, DETR/DSIL,	17 janvier
- Jeudi 21 mars	Budget, Fiscalité	23 février
	Délibérations ordinaires	
- Jeudi 6 juin	Délibérations ordinaires	7 mai
- Jeudi 26 septembre	Délibérations ordinaires, fiscalité	30 août
- Jeudi 28 novembre	Délibérations ordinaires	31 octobre

Les lieux seront déterminés ultérieurement.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver les dates et lieux des conseils communautaires 2024;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 19 décembre 2023



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER